

CHARTRE D'ENCADREMENT DES ETUDIANTS

Ce document est établi entre les structures d'accueil et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Il formalise les engagements des deux parties à l'égard de la formation clinique des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants en stage. Il est porté à la connaissance et appliqué par l'ensemble des professionnels de proximité ainsi que les étudiants et élèves. Il constitue un support fondateur obligatoire pour les stages qualifiants et s'inscrit dans la politique d'encadrement des apprenants dans l'établissement et dans le projet pédagogique de l'institut de formation.

A. OBJECTIFS DE LA CHARTE D'ENCADREMENT

- Permettre aux services d'accueil et à l'institut de garantir la qualité de la prestation d'encadrement des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants en stage
- Constituer un engagement partagé afin de répondre à tous les critères qualité attendus pour l'acquisition des compétences par les apprenants.

B. ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS

La charte est portée à la connaissance et appliquée par l'ensemble des acteurs. Les partenaires de cette charte garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants et élèves. Elle formalise les engagements à deux niveaux :

- Institutionnel : l'établissement / service d'accueil et IFSI
- Opérationnel : équipe soignante du service et étudiant/élève

1. La structure d'accueil

Etablissement :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

1.1 La Direction des Soins

Elle est :

- Responsable de l'encadrement des étudiants et élèves en stage
- Garante de l'application de cette charte d'encadrement
- Tenue informée des difficultés

1.2 Le service d'accueil

Chaque étudiant ou élève est placé sous la responsabilité d'un maître de stage et bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent.

1.2.1 Le maître de stage¹

La fonction « maître de stage » est occupée par un soignant exerçant des fonctions d'encadrement.

Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement des étudiants ou élèves en stage ; **il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage.**

Rôle du maître de stage :

- **Accueille et intègre l'étudiant ou l'élève**
 - reçoit l'étudiant/élève à 9h le jour de son arrivée en stage, en présence si possible du tuteur désigné pour l'apprenant. Au cours de cet entretien, l'unité de soins et l'équipe soignante sont présentées à l'étudiant/élève. Une information lui est donnée sur l'organisation : vestiaire, prise des repas et son planning horaire prévisionnel du stage lui est remis.
- **Assure le suivi de la formation de l'étudiant ou de l'élève**
 - met à la disposition de l'étudiant/élève la charte et le livret d'encadrement.
 - met en place les moyens nécessaires à l'encadrement
 - est garant de la qualité de l'encadrement
 - coordonne l'action des tuteurs de stage et des professionnels de proximité
 - accompagne les tuteurs de stage dans leur fonction
 - coordonne la mise en place des bilans de mi-stage et de fin de stage, en relation avec le tuteur
 - assure le suivi des relations avec l'institut de formation, contacte le formateur référent de stage de l'étudiant/élève en cas de besoin
 - assure le suivi du présentisme des étudiants/élèves
 - règle les questions en cas de litige ou de conflit.

¹ Référentiel de formation, Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Rappel : en aucun cas, le maître de stage ne peut arrêter le stage sans l'accord du directeur de l'IFSI. En cas de difficulté majeure, il prévient le référent de stage et rédige un rapport circonstancié à l'attention du directeur qui est le seul habilité à décider de la suspension de stage de l'étudiant, dans l'attente de l'examen de sa situation par le Conseil Pédagogique²

1.2.2 Le tuteur de stage

Le tuteur **représente la fonction pédagogique du stage**. Il est désigné par le Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, sur proposition du cadre de santé. Il est proposé sur la base du volontariat après une concertation avec l'équipe de soins. Il bénéficie d'une formation au tutorat³.

Professionnel expérimenté, il possède des capacités ou des compétences spécifiques et de l'intérêt pour l'encadrement des étudiants et des élèves. Il connaît les référentiels d'activités, de compétences et de formation.

Rôle du tuteur :

- Guide les étudiants/élèves dans l'élaboration d'objectifs adaptés au lieu de stage
- Guide les étudiants/élèves dans leurs recherches
- Accompagne les stagiaires et facilite leur accès aux différents moyens de formation proposés (rencontre avec des personnes ressources, mise à disposition de documents...)
- Prévoit des temps d'échanges autour de problématiques rencontrées pendant le stage : partage d'expériences, analyse de situations, questionnements professionnels
- Accompagne les stagiaires dans leur auto-évaluation et formalise avec eux sur le portfolio la progression dans l'acquisition des éléments de compétences, grâce à des bilans réguliers et notamment du bilan de mi-stage. Pour cela il s'appuie sur les différents outils pédagogiques du portfolio ainsi que sur la fiche « évaluation journalière des actes, activités et techniques de soins »⁴
- Evalue la progression des stagiaires dans l'acquisition des éléments de compétences lors d'un entretien de fin de stage avec l'étudiant ou l'élève, à partir :
 - o Du bilan des éléments de compétences effectué lors de l'entretien d'accueil
 - o Des objectifs de stage de l'étudiant/élève
 - o Du recueil des observations des professionnels de proximité
 - o Du bilan de mi-stage réalisé en présence de l'étudiant ou de l'élève
 - o De l'auto-évaluation de l'étudiant/élève
- Entretient des relations spécifiques avec le formateur référent de stage et propose des solutions en cas de litige ou de conflit

² Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

³ Instruction DGOS du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière, p. 2.

⁴ Annexe 1

1.2.3 Les professionnels de proximité

Il s'agit de professionnels soignants qui **assurent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien.**

Rôle du professionnel de proximité :

- Assure le suivi et la formation de l'étudiant/élève
- S'assure des connaissances du stagiaire en fonction de son niveau de formation
- Oriente son encadrement en fonction des objectifs et des axes de progression fixés à l'étudiant/élève
- Accompagne l'étudiant/élève dans l'acquisition des éléments de compétences au regard de chacun des référentiels
- Accompagne le stagiaire dans l'apprentissage des gestes professionnels lors des soins, suscite la réflexion et oriente le stagiaire dans ses recherches
- Communique régulièrement avec le tuteur de stage sur la progression du stagiaire
- Evalue la progression de l'étudiant/élève à l'issue de chaque période d'encadrement

2. L'étudiant en soins infirmiers ou l'élève aide-soignant

L'étudiant en soins infirmiers ou l'élève aide-soignant est acteur et responsable de sa formation. A ce titre, il :

- Contacte le maître de stage afin de se présenter
- Prend connaissance du livret d'accueil du lieu de stage au sein de l'IFSI afin de s'informer des spécificités du service
- Formule des objectifs de stage en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau de formation. A partir de son portfolio, il présente ses objectifs de stage, les complète et les fait valider par le tuteur de stage (par le maître de stage pour les élèves AS) dès les premiers jours du stage
- S'engage à respecter les modalités d'organisation du stage
- Adopte un comportement responsable : ponctuel, attentif aux personnes et aux biens, respect de la réglementation en vigueur et du code de déontologie
- Intègre une démarche constructive d'apprentissage : il se donne les moyens d'acquérir les compétences à partir des ressources mises à sa disposition
- Transmet à l'IFSI son planning de stage au cours de la première semaine et informe l'institut de toute modification
- Prévient le maître de stage (ou le tuteur de stage) et l'institut de toute absence
- Contacte le formateur référent du stage, en concertation éventuelle avec le tuteur, en cas de difficultés d'apprentissage en stage
- Evalue sa progression dans l'acquisition des compétences grâce à son portfolio
- Remet au tuteur sa feuille d'évaluation de stage quelques jours avant la fin du stage
- Complète et présente son portfolio lors de l'entretien d'évaluation de fin de stage réalisée avec le tuteur et/ou le maître le stage

Le stagiaire est tenu au respect : de sa tenue vestimentaire, des interdictions de fumer et de vapoter, de consommer des boissons alcoolisées et d'utiliser son téléphone portable pendant les heures de service, des horaires du service, des droits des patients et de l'application des protocoles.

L'étudiant/élève n'a pas pour fonction de remplacer le personnel soignant.

3. L'institut de formation en soins infirmiers

L'IFSI du CHIC Marmande-Tonneins s'engage à :

- Identifier les capacités d'accueil en stage en collaboration avec le directeur des soins afin de garantir la sécurité et la qualité d'encadrement des étudiants et des élèves
- Identifier un référent de stage pour chaque service d'accueil afin d'assurer une liaison avec le maître de stage et le tuteur de stage
- Communiquer aux lieux de stage un retour sur l'évaluation du dispositif d'encadrement
- Assurer des formations au tutorat
- Réaliser annuellement un temps de rencontre et d'échanges avec les professionnels intervenant dans l'encadrement des étudiants et élèves (maîtres de stage, tuteurs, professionnels de proximité)

Le formateur référent de stage :

Formateur de l'IFSI, il s'engage à maintenir des relations régulières avec le service d'accueil dont il est l'interlocuteur privilégié

- Il est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans l'unité ou la structure.
- Il partage avec le maître de stage, les spécificités du service, et les éléments théoriques et pratiques que peut y acquérir le stagiaire
- Il échange avec le tuteur sur l'utilisation des outils pédagogiques (portfolio) et les méthodes pédagogiques (analyses de situations)
- Il informe le tuteur des objectifs institutionnels (recherches, travaux demandés par l'IFSI)
- Il se déplace sur le lieu de stage, à son initiative ou à la demande de l'étudiant/élève ou à celle du tuteur de stage⁵
- Il est en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours du stagiaire et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui se posent
- Il organise des temps de rencontre entre étudiant/élève et tuteur afin de réaliser des analyses de situations
- Il propose des solutions en cas de difficultés éventuelles, de conflit
- Il peut aider le service à identifier les situations de soins prévalentes

L'étudiant ou l'élève connaît le formateur référent du lieu de stage dans lequel il se trouve.

C. LES OUTILS

1. Le livret d'accueil et d'encadrement

Il est établi par pôle et décline les spécificités de chaque unité de soins. Il comporte :

- Les éléments d'informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage : orientation médicale du service, type de population accueillie, pathologies traitées...

⁵ Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

- Les situations les plus fréquentes auxquelles le stagiaire pourra être confronté au cours du stage
- Les éléments de compétences possibles à acquérir en fonction du niveau de formation du stagiaire
- Les modalités d'encadrement : conditions d'accueil individualisé, prévision des entretiens de mi-stage et d'évaluation de fin de stage
- Les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence en stage, obligations diverses

2. Le portfolio

Il sert à mesurer la progression de l'étudiant ou de l'élève en stage durant l'ensemble de la formation.

Il est centré sur l'acquisition des éléments de compétences

Il est consultable par tous les professionnels chargés de l'encadrement de l'étudiant ou de l'élève en stage.

Il est rempli par le stagiaire

Il permet au formateur de l'IFSI référent du suivi pédagogique de l'étudiant/élève de réaliser des bilans réguliers d'acquisition des compétences

Il est présenté au jury final d'attribution du Diplôme d'Etat Infirmier.